

**Ecole Chercheurs PSDR - Aquitaine - Mai 2010
Pour et Sur le Développement Régional**

*Rôle du conseil dans l'adoption de pratiques alternatives visant à réduire les pollutions
diffuses des eaux par les pesticides : l'exemple de la mise en œuvre d'une MAET dans un
territoire du bassin versant de l'Adour-Garonne*

Jean-Pierre Del Corso¹, Charilaos Kephaliacos², Geneviève Nguyen³, Henri Tavernier⁴

RÉSUMÉ

La communication porte sur les déterminants d'une adoption par les agriculteurs de pratiques visant à réduire l'usage des pesticides. Cette adoption est censée être facilitée par des mesures volontaires de type MAE. Cependant, un changement de pratiques expose l'agriculteur au risque et à l'incertitude. Prenant en compte cet enjeu, nous examinons comment le conseil et l'information en préparant les agriculteurs à surmonter ces états de risque et d'incertitude peuvent favoriser l'introduction de nouvelles pratiques culturales au sein des exploitations. Une analyse de discours des agriculteurs contractants et non contractants de la MAET nous sert à dresser une typologie des principaux risques et incertitudes perçus et à évaluer les écarts de perception entre agriculteurs. Ce travail nous permet d'identifier les principaux freins au changement technique et institutionnel et de formuler des propositions destinées à renforcer l'efficacité de l'action de conseil auprès de agriculteurs.

OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION ET ORIGINALITÉ

Prenant en compte les évolutions réglementaires relatives à la gestion de la ressource en eau, notre communication analyse les conditions requises à l'adoption par les agriculteurs de techniques alternatives en matière d'utilisation de pesticides. Cette adoption est notamment conditionnée par la capacité des agriculteurs à s'approprier, en les adaptant aux caractéristiques de leur exploitation, l'information et le conseil technique. Cette appropriation est indispensable pour que les exploitants soient en mesure d'affronter les risques et les incertitudes liées au changement de pratiques et qu'ils acceptent ainsi les innovations techniques proposées. Aussi, dans cet article, nous cherchons à déterminer l'influence du conseil sur les représentations des agriculteurs vis-à-vis du risque et de l'incertitude et sur leur capacité d'agir. Pour conduire notre analyse nous nous appuyons sur l'exemple de la mise en œuvre d'une politique incitative de contractualisation de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) dans un territoire du bassin versant de l'Adour-Garonne. Cet exemple est original dans la mesure où c'est un acteur privé, une coopérative, qui a initialement impulsé la MAET et qu'elle l'a fait en proposant aux agriculteurs contractants le dispositif d'un service de conseil personnalisé payant.

¹ Docteur en économie, formateur en économie, université de Toulouse, ENFA, contact : jean-pierre.del-corso@educagri.fr

² Professeur en sciences économiques, Université de Toulouse, ENFA, contact : kepha@educagri.fr

³ Maître de conférences en économie, Université de Toulouse, INP-ENSAT, contact : nguyen@ensat.fr

⁴ Etudiant, Ecole d'Ingénieurs de Purpan, contact : henri.tavernier@etudiants.purpan.fr

CADRE THÉORIQUE

Nous appréhendons les représentations des agriculteurs vis-à-vis du risque et de l'incertitude en nous fondant sur la distinction opérée par Vatn (2005) entre risque ordinaire, incertitude et incertitude radicale. Le risque ordinaire correspond à des situations de choix dans lesquelles l'action projetée peut produire différents résultats possibles. Cependant, le décideur connaît ces différents résultats et la probabilité de réalisation de chacun d'entre eux. Autrement dit, les risques sont des dangers descriptibles dont on connaît l'occurrence de l'événement (Callon et al., 2001 ; Hardaker, 2000). L'incertitude se différencie du risque par le manque de connaissances sur les liens de cause à effet et/ou l'absence de solutions techniques éprouvées. Deux degrés d'incertitude nécessitent cependant d'être distingués : l'incertitude simple et l'incertitude radicale. Dans le cas d'une incertitude simple, les divers résultats sont, comme dans une situation de risque, connus, mais leur probabilité est cette fois inconnue. En situation d'incertitude radicale, les résultats ne sont ni probabilisables, ni connus. La gestion des pollutions diffuses par les pesticides relève de cette dernière forme d'incertitude et les acteurs sont donc confrontés à une ignorance absolue.

Nous considérons cependant ici que même en présence d'incertitudes radicales, les agriculteurs ne sont pas dépourvus de capacités d'action individuelles et/ou collectives. Celles-ci vont dépendre de la manière dont l'information est diffusée par le conseiller et assimilée par les agriculteurs. La collaboration cognitive qui s'instaure entre des conseillers et des agriculteurs est notamment susceptible de provoquer une révision du système de croyances des acteurs impliqués. Formées dans le dialogue avec autrui, ces croyances permettent, selon Bromley (2008), de rendre une action intelligible sous une certaine description. Sous-jacentes à la rationalité de l'acteur, elles lui fournissent une représentation de ce qu'il est raisonnable de faire en certaines circonstances. Ainsi, contribuant à mettre fin au doute, les croyances sont à l'origine de règles d'action dont se servent les individus pour surmonter les situations d'incertitude radicale auxquelles ils font face.

MÉTHODE

Nous mobilisons ici ce cadre théorique pour évaluer l'impact du conseil des techniciens de la coopérative sur les croyances des agriculteurs adhérents, leur rationalité et leur capacité d'action. Notre matériau d'analyse se compose d'entretiens avec des conseillers et des agriculteurs adhérents contractants ou non-contractants aux MAET. A partir d'une analyse de discours, nous dressons une typologie des principaux risques et incertitudes agronomiques et économiques perçus par les agriculteurs et nous utilisons pour cela la distinction entre risque ordinaire, incertitude et incertitude radicale préalablement introduite. De façon complémentaire, nous cherchons à identifier les écarts de perceptions des risques et des incertitudes entre les différents agriculteurs enquêtés. La mise en œuvre de cette méthodologie doit nous renseigner sur les principaux freins au changement technique et institutionnel et nous permettre de formuler des propositions pour renforcer l'efficacité de l'action de conseil de la coopérative vis-à-vis de ses adhérents.

RÉSULTATS PRÉLÉMINAIRES

Le tableau 1 ci-dessous résume les risques et les incertitudes ayant une influence sur la prise de décision des agriculteurs.

Tableau 1. Risques et incertitudes perçus par les agriculteurs engagés et non-engagés dans la MAET-DCE

	Risques ordinaires	Incertitudes (simples et radicales)
De nature agronomique	- Diminution du rendement et de la qualité (mycotoxines)	- Effets des pratiques préconisées (TSL, semis tardif) sur le salissement des parcelles et l'érosion des sols (simple) - Apparition de résistances liée à l'utilisation d'un nombre limité de matières actives à spectre large (radicale)
De nature économique	- Augmentation des charges fixes et opérationnelles si besoin d'adopter et d'intensifier l'usage des pratiques alternatives - Augmentation du temps de travail - Durcissement de la réglementation environnementale	- Changement dans le contexte institutionnel (nouvelles politiques agricoles) (radicale) - Différenciation de la réglementation au sein de l'UE (radicale) - Dépendance vis-à-vis des firmes d'agrofourriture (radicale) - Volatilité des prix des produits agricoles et modification des marchés (radicale)

Comme nous pouvions nous y attendre, nous constatons que l'adoption des pratiques alternatives préconisées par les conseillers (allongement des rotations, non-labour, herse étrille, binage, faux semis) ne va pas de soi. Bien que maîtrisées par un certain nombre d'agriculteurs, ces techniques ne sont pas généralisées dans toute la zone. Cependant, nous observons dans le même temps que les effets et les résultats à court et à long terme des techniques alternatives, ne sont pas perçus de la même manière par l'ensemble des agriculteurs. Ils réagissent différemment aux conseils et aux informations. Nos premiers résultats nous permettent notamment d'identifier deux catégories d'agriculteurs dont la rationalité repose sur des croyances distinctes. Une première catégorie regroupe des agriculteurs que nous qualifions de « conservateurs ». Confiants dans leur maîtrise technique actuelle, ils ont une perception forte des incertitudes radicales et sont peu enclins à modifier leurs pratiques. Une deuxième catégorie correspond à des agriculteurs que nous nommons les « prévoyants ». Préférant anticiper sur l'avenir, ils perçoivent moins d'incertitudes et ont tendance à se laisser plus facilement convaincre de l'intérêt à faire évoluer leurs pratiques. Nos investigations en cours doivent nous permettre d'affiner ces résultats et de mieux identifier l'impact du conseil sur ce positionnement différencié des agriculteurs vis-à-vis du risque et de l'incertitude.

Références bibliographiques

Bromley D.W., (2008), "Volitional pragmatism", *Ecological Economics*, 68 (1-2), pp. 1-13.

Callon M., Lascoumes P., Barthe Y. (2001). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Editions du Seuil, Paris.

Hardaker J.B. (2000). "Some issues in dealing with risks in agriculture". WP No.2000-3, Working Paper series in Agricultural and Resource Economics, Graduate School of Agricultural and Resource Economics, University of New England, 18 pages.

Vatn, A., (2005). *Institutions and the Environment*. Edward Elgar, Cheltenham.